

Les Chefs familiaux  
Daniel Sioui et René W.  
Picard se sont retirés du  
vote.

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION WENDAT

CANADA,  
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7672 SÉANCE DU 8 décembre 2025

|                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| <b>Pierre Picard</b>  | <b>Grand Chef</b>      |
| Denis «Kalo» Bastien  | Chef familial          |
| Carlo Gros-Louis      | Chef familial (absent) |
| René «Wellie» Picard  | Chef familial          |
| Stéphane B. Picard    | Chef familial          |
| William Romain        | Chef familial          |
| Daniel Sioui          | Chef familial          |
| Yves Sioui            | Chef familial          |
| <br>Marianne McNicoll | <br>Greffière          |
| <br>Murielle Lainé    | <br>Sage               |
| Steve Perkins         | Sage                   |

ÉMISSION D’UN PERMIS D’UTILISATION ET AJOUT D’UN  
ESPACE FONCIER COMMUNAUTAIRE - LOT 1596-224

**Attendu que** le 30 août 2010, par l’adoption de la résolution #6189, le Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** ») a octroyé un permis d’utilisation à monsieur Jean-Mathieu Sioui afin qu’il poursuive ses activités d’entrepreneur en électricité sur le lot 1596-224 (« **Lot** »);

**Attendu que** le 1<sup>er</sup> août 2025, monsieur Jean-Mathieu Sioui a remis au Conseil une demande de transfert du permis d’utilisation en faveur de monsieur Louis-Philippe Picard, tel qu’exigé par l’article 7.2 de la *Politique de gestion des terres communautaires à vocation commerciale et industrielle* (« **Politique** »);

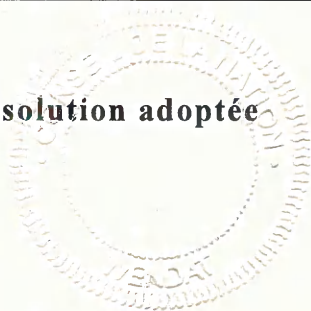
**Attendu que** monsieur Louis-Philippe Picard ne désire pas continuer l’entreprise de monsieur Jean-Mathieu Sioui et qu’il a à cet effet remis une demande d’octroi d’un permis d’utilisation au Conseil, conformément à l’article 7.3 de la *Politique* (« **Demande** »);

**Attendu que** la Demande a été évaluée par le Comité d’évaluation institué par la *Politique* et que ce dernier recommande le transfert et l’octroi d’un permis d’utilisation en faveur de monsieur Louis-Philippe Picard sur le Lot;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 8 décembre 2025 Résolution adoptée

  
GREFFIÈRE  
MARIANNE MCNICOLL



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION WENDAT

CANADA,  
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7672 SÉANCE DU 8 décembre 2025

**ÉMISSION D'UN PERMIS D'UTILISATION ET AJOUT D'UN  
ESPACE FONCIER COMMUNAUTAIRE - LOT 1596-224**

**Attendu que** le Lot sera utilisé pour les fins suivantes :

- Développement de jeux vidéo;
- Installation de pare-pierres et d'accessoires sur des véhicules haut de gamme.

**Attendu que** monsieur Louis-Philippe Picard a demandé que le Lot soit agrandi par l'ajout d'un espace foncier communautaire;

**Attendu que** la direction des Services techniques et Infrastructures recommande au Conseil d'autoriser cette demande;

**Attendu que** l'agrandissement du Lot entraînera l'attribution d'un numéro de lot distinct à la suite de l'arpentage du nouveau lot constitué, et ce, aux frais de monsieur Louis-Philippe Picard;

**Attendu que** monsieur Louis-Philippe Picard reconnaît avoir pris connaissance du rapport de caractérisation environnementale de site (Lot 1596-224, 625, rue Chef Stanislas Koska, Wendake, N/Réf. : CQ5274.0, 5 septembre 2025).

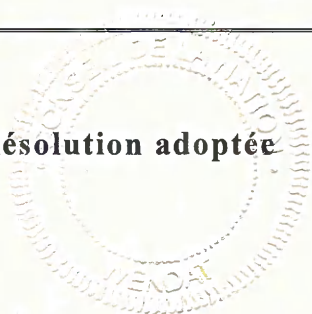
Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Denis Bastien, appuyé par le Chef familial Stéphane B. Picard, et résolu :

- **D'autoriser** la demande de transfert du permis d'utilisation de monsieur Jean-Mathieu Sioui pour le lot 1596-224 (« Lot ») en faveur de monsieur Louis-Philippe Picard pour les fins précédemment énoncées;
- **D'octroyer** un permis d'utilisation sur le Lot à monsieur Louis-Philippe Picard aux conditions suivantes (« Permis ») :
  1. Le Lot demeure la propriété de la Nation Wendat, et par conséquent, le permis d'utilisation ne confère aucun droit, notamment l'obtention d'un certificat de possession ou d'occupation;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 8 décembre 2025 Résolution adoptée

  
GREFFIÈRE  
MARIANNE MCNICOLL



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION WENDAT

CANADA,  
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7672 SÉANCE DU 8 décembre 2025

ÉMISSION D'UN PERMIS D'UTILISATION ET AJOUT D'UN  
ESPACE FONCIER COMMUNAUTAIRE - LOT 1596-224

- 2. Monsieur Louis-Philippe Picard doit aménager le Lot de façon sécuritaire et y maintenir un environnement propre, afin d'éviter tout risque d'accident;
  - 3. Monsieur Louis-Philippe Picard doit faire en sorte que le Lot et les activités qui y seront pratiquées répondent à tout moment aux normes environnementales applicables;
  - 4. Les fins de l'utilisation de Lot ne peuvent être modifiées sans l'autorisation écrite préalable du Conseil de la Nation Wendat (« Conseil »);
  - 5. Le permis d'utilisation de Lot ne peut être transféré, cédé ou légué sans l'autorisation écrite préalable du Conseil;
  - 6. Le permis d'utilisation demeure assujetti à la *Politique de gestion des terres communautaires à vocation commerciale et industrielle* (« Politique »), telle qu'elle pourra être modifiée, sans droit acquis.
- **D'autoriser** l'agrandissement du Lot et que le Permis vise le nouveau lot constitué à la suite de l'arpentage;
  - **D'autoriser** le directeur des Services techniques et Infrastructures à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution;
  - **Que** la présente résolution demeure assujettie à la Politique, telle qu'elle pourra être modifiée, sans droit acquis.

Page 3 de 3

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 8 décembre 2025 Résolution adoptée

  
GREFFIÈRE  
MARIANNE MCNICOLL

